



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Projets d'arrêtés préfectoraux réglementant la pêche en eau douce
en Ille-et-Vilaine pour l'année 2019
Consultation du public du 26 novembre au 17 décembre 2018

Synthèse des observations

Les projets d'arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2019
- Arrêté relatif aux périodes d'ouverture de la pêche de la truite de mer et du saumon dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2019

ont été soumis à la procédure de consultation du public en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions, autres qu'individuelles, ayant une incidence sur l'environnement.

Le présent document a pour objet de faire connaître la synthèse des observations du public dont il a été tenu compte. Un second document séparé présente la réponse aux observations du public et les motifs de la décision de l'autorité administrative.

Le projet d'arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2019 a fait l'objet d'observations du public.

Le projet d'arrêté relatif aux périodes d'ouverture de la pêche de la truite de mer et du saumon dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2019 n'a, quant à lui, suscité aucune observation.

Les indicateurs de la consultation :

- Nombre de courriels reçus : 1
- Nombre de courriers reçus : 1

Les observations du public suivantes ont été étudiées ;

- déversement probable de truites arc-en-ciel sur la Loisançe et la Minette où une population de truites sauvages est en place
- demande d'ouverture de la pêche du sandre et du black bass toute l'année

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité.


Catherine DISERBEAU